

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1928

23 juillet 2014

### SOMMAIRE

AAA Relocation et Real Estate S.à r.l. ....	92501	Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l. ....	92498
Abingworth Bioventures II Sicav .....	92500	Bayamm S.A. ....	92544
Academy Partners SA .....	92499	B Investments S. à r.l. ....	92504
ACM RE S.A. ....	92506	BK Industrie S.à r.l. ....	92507
Agest Consult S.A. ....	92500	B-Lux Steel S.à r.l. ....	92544
Akas S.à r.l. ....	92504	Boutique du Monde S.A. ....	92506
Akryl - Lux S.A. ....	92499	Boutique Tiers Monde S.A. ....	92506
Aktis Partners .....	92513	BPH .....	92505
Alba S.A. ....	92499	BPS Luxembourg S.à r.l. ....	92506
Alken Fund .....	92499	BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest- ment S.A. ....	92503
Alken Fund .....	92501	Bregal East Europe S.à r.l. ....	92498
Allinvest Fund .....	92498	Corporation Hôtelière du Sud S.A. ....	92541
Allinvest Fund .....	92502	Defence S.à r.l. ....	92513
Alpha Power Luxembourg S.A. ....	92500	Finelettra International S.A. ....	92511
Alvana Sàrl .....	92498	FIP Global Investments S.A. ....	92508
AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l. ....	92500	Fondation Hamilius Junior .....	92510
Ameublement Jos Schartz S.à r.l. ....	92499	GTBE Investments S.à r.l. ....	92510
Amplio Energy S.A. ....	92498	Kataryna Invest S.A. ....	92508
Anicare .....	92505	Makana S.A. ....	92506
Antennes Kirsch S.à r.l. ....	92507	Muzinich European Private Debt Fund ...	92505
Anton Capital Entertainment, S.C.A. ....	92508	RE Microphones S.à r.l. ....	92513
Apollo Zeus Holdings (Lux) S.à r.l. ....	92508	RE Packaging S.à r.l. ....	92513
Aragon .....	92502	Savam Lux S.A. ....	92511
Argos Funds .....	92507	SE.CO.TA S.A. ....	92505
Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l. .....	92504	Société anonyme des Entreprises Minières S.A., SPF .....	92538
Auriga Investors .....	92542	Sustainable Growth Management GP S.à r.l. ....	92528
Auriga Investors .....	92505	Terra Verde S.à r.l. ....	92542
Automobiles Mike RIGALLI S.à.r.l. ....	92544	Tyco Electronics Finance S.à r.l. ....	92538
Aviva Investors .....	92503		
Aviva Investors II .....	92501		
Avus Group S.à r.l. ....	92502		
BankMed Cedar Funds .....	92544		

**Allinvest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.430.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014070355/9.  
(140082774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Alvana Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 31, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 145.642.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014070361/9.  
(140082837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Amplio Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 132.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014070365/9.  
(140082238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Bregal East Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 141.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014070398/9.  
(140083275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.494.768,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 19 mai 2014:

qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent Coy de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 11 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2014.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Manfred Zisselsberger

*Gérant*

Référence de publication: 2014070389/18.

(140082455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Academy Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070338/9.

(140082766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Alken Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.842.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070352/9.

(140082796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Ameublement Jos Schartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7762 Bissen, 22, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 29.468.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2014*

Monsieur Jos. SCHARTZ, associé unique de la société à responsabilité limitée «Ameublement Jos SCHARTZ S.à r.l.» ayant son siège social à L-7762 Bissen, 22, rue de Boevange a pris la résolution suivante:

Monsieur Jos. SCHARTZ est nommé gérant technique et administratif de la société Ameublement Jos Schartz S.à r.l. avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 15 mai 2014.

Jos. SCHARTZ.

Référence de publication: 2014070364/14.

(140082684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Akryl - Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 40.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070346/10.

(140082525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Alba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.076.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014070347/12.

(140082476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Agest Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 31.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014070344/10.

(140082832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Alpha Power Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.683.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2014.*

*Résolutions:*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale décide de rétablir le siège officiel de la société ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A. à 29, Rue Alphonse München, L-2172, Luxembourg, avec effet immédiat.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014070358/14.

(140083003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.981.645,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 137.336.

*Extrait des résolutions du gérant unique*

En date du 20 mai 2014, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant avec effet immédiat:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Sophie ZINTZEN

*Mandataire*

Référence de publication: 2014070363/17.

(140083122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Abingworth Bioventures II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 55.280.

*L'extrait ci-dessous complète celui déposé le 2 août 2013 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L130135364*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 23 avril 2014 que la démission en date du 18 juillet 2013 de trois Liquidateurs à savoir Me Jean WELTER, M. William KNIGHT et M. Karl U. SANNE, a été acceptée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014070336/13.

(140082895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Aviva Investors II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.660.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Mercredi 30 avril 2014*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société que:

- La cooptation avec effet au 5 septembre 2013 de M. Emmanuel BABINET, ayant son adresse professionnelle au 24-26, rue de la Pépinière, 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société, nommé en remplacement de M. William Gilson a été ratifiée;

- M. Emmanuel BABINET a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- M. Timothy LUCAS a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- M. Mark PHILLIPS a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Au 30 avril 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- M. Mark PHILLIPS, Président et Administrateur

- M. Emmanuel BABINET, Administrateur

- M. Timothy LUCAS, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014070331/29.

(140082483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**AAA Relocation et Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1947 Luxembourg, 11, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.464.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070334/10.

(140083261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Alken Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.842.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateurs de Mme Michèle Berger, M. Nicolaus P. Bocklandt, M. Jean de Courrèges et M. Bruno Vanderschelden pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2015.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2015.

*Pour Alken Fund*

Référence de publication: 2014070351/15.

(140082795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Allinvest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.430.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 23 avril 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la réélection de:

- M. Christian Lange
- M. Christian Jeanrond
- et M. Hanspeter Krämer

à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014070356/17.

(140082775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Aragon, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.708.

Die Bilanz zum 30. November 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. November 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.05.2014.

Pour extrait conforme

Anell / Förster

Référence de publication: 2014070372/13.

(140083043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Avus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 172.944.

—  
*Cession de parts*

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé en date du 13/11/2012, que Madame Françoise GRAVE, demeurant à L-9647 DONCOLS, Bohey 35, a cédé et transporté, avec effet au 13/11/2012, les cinq cent mille (500.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société «AVUS GROUP SARL» et qui constitue l'entièreté du capital, à Monsieur François LLORENS demeurant à B-6840 NEUFCHATEAU, Rue du Petrai 15.

Par ailleurs, il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé en date du 14/01/2013 que Monsieur François LLORENS, mieux identifié ci-dessus, a cédé et transporté, avec effet au 14/01/2013:

- cent vingt mille (120.000) parts sociales, représentant 24% du capital social de la société «AVUS GROUP SARL» à Monsieur Arnaud LLORENS demeurant à B-6860 LEGLISE, Rue du Vivier 15; et

- cent vingt mille (120.000) parts sociales, représentant 24% du capital social de AVUS GROUP SARL à Monsieur Jérémy LLORENS demeurant à B-6640 VAUX-SUR-SURE, Rue du Moulin 1bteb.

En raison des prédites cessions, les parts sociales de la Société «AVUS GROUP SARL» sont à ce jour réparties comme suit:

- Monsieur François LLORENS, pré-qualifié, . . . . .	260.000 parts
- Monsieur Arnaud LLORENS, pré-qualifié, . . . . .	120.000 parts
- Monsieur Jérémy LLORENS, pré-qualifié, . . . . .	120.000 parts
Total: cinq cent mille parts sociales . . . . .	500.000 parts

Référence de publication: 2014070332/24.

(140083264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Mardi 1<sup>er</sup> avril 2014*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société que:

- La cooptation avec effet au 29 novembre 2013 de M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, nommé en remplacement de M. William Gilson a été ratifiée;

- M. Mark FLAHERTY a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- M. Timothy LUCAS a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- M. Emmanuel BABINET a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- M. Jacques ELVINGER a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- M. Edward POTTER a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- M. Emmanuel BABINET, Président et Administrateur

- M. Jacques ELVINGER, Administrateur

- M. Timothy LUCAS, Administrateur

- M. Edward POTTER, Administrateur

- M. Mark FLAHERTY, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014070329/35.

(140082486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86 086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A., société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014070420/19.

(140082846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.958.

Par résolutions écrites et prises en date du 8 mai 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel Ribeiro en tant que gérant de la Société avec effet au 9 avril 2014;  
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 2 mai 2014 et pour une durée illimitée, Monsieur Oliver Schuetz, né le 17 avril 1969 à Kaiserslautern, Allemagne ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

\* Monsieur Jorge Pérez Lozano;

\* Monsieur Robert Archbold;

\* Monsieur Jacob Mudde; et

\* Monsieur Oliver Schuetz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2014070325/24.

(140083046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Akas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.468.

EXTRAIT

Il résulte de la assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 avril 2014 que Madame Salimah KASSAM a démissionné de son mandat de gérante de la Société et que Monsieur Matija SIKIC, né le 15 Octobre 1982 à Zagreb, Croatie, ayant son adresse professionnelle au Branimirova 29, 10 000 Zagreb, Croatia, a été nommé en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Akas S.à.r.l.

Représenté par Matthijs BOGERS

*Gérant*

Référence de publication: 2014070345/17.

(140083181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**B Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.165.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014070385/13.

(140083146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Auriga Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.816.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 22 avril 2014*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Inigo Resusta Covarrubias, Enrique Martinnavarro Ferrer, Alfonso Torres Sanchez and Benoit Andrienne.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de renouveler KPMG Luxembourg S.à.r.l., résidant professionnellement au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2015.

Référence de publication: 2014070380/14.

(140082818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Anicare, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9186 Stegen, 8, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 125.017.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070368/10.

(140082338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**SE.CO.TA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 121, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.712.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014070353/10.

(140082689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**BPH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.770.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070418/9.

(140082400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Muzinich European Private Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.286.

—  
Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014,

Est nommé réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Deloitte Audit

560 rue de Neudorf  
L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014070822/16.

(140082703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**ACM RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 169.255.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société ACM RE S.A.*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014070340/11.

(140082759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**BPS Luxembourg S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 186.298.

EXTRAIT

La Société prend acte du changement de dénomination de l'associé de la Société, 8848076 Canada Corp., comme suit:  
BPS Canada Intermediate Corp.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070419/14.

(140082962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Boutique du Monde S.A., Société Anonyme,  
(anc. Boutique Tiers Monde S.A.).**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 6, rue Génistère.

R.C.S. Luxembourg B 16.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070417/9.

(140083111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Makana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 95.210.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 23 décembre 2013, tenue au siège de la société*

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Raphael HENRY, né le 02/03/1973 à Saint-Mard (Belgique), résidant au 32 Routis-Bas, B6823 Villers-devant-Orval (Belgique), Laurent KRATZ, né le 19/08/1965 à Metz (France), résidant au 7 Allée des Merisiers, F-57330 Hettange-Grande (France), Claude LUSCHER, né le 04/09/1964 à Luxembourg, résidant au 3 Cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, Marco HOUWEN, né le 14/09/1972 à Luxembourg, résidant au 2 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, et Eric BUSCH, né le 23/03/1971 à Luxembourg, résidant au 2 rue Ernst Koch, L-1864 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B60219, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MAKANA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014070827/22.

(140083238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**BK Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 99.295.

---

Les statuts coordonnés au 9 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014070414/11.

(140082986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Antennes Kirsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 29, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 36.131.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014070370/10.

(140082433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Argos Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.030.

---

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 22 avril 2014:*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

\* Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur de classe S2 et Président du Conseil d'Administration

\* Monsieur Cristofer Gelli, Administrateur de Classe S1;

\* Monsieur Philip Best, Administrateur de Classe S1;

\* Monsieur Renaud Froissart, Administrateur de Classe S1;

\* Monsieur Dominique Dubois, Administrateur de Classe S2;

\* Monsieur Enriquet Bouillot, Administrateur de Classe S2;

\* Monsieur Jean Keller, Administrateur de Classe S1.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'auditeur, PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin.

*Administrateurs de Classe S1:*

- Monsieur Cristofer Gelli;

- Monsieur Renaud Froissart;

- Monsieur Philip Best;
- Monsieur Jean Keller.

*Administrateurs de Classe S2:*

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin;
- Monsieur Dominique Dubois;
- Monsieur Enrique Bouillot.

*Le Réviseur d'Entreprises agréé est:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L -1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE**

Société Anonyme

Référence de publication: 2014070320/37.

(140083217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Anton Capital Entertainment, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.727.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 13 mai 2014:*

- Le mandat de Deloitte S.A., 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Deloitte S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014070315/13.

(140082783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Apollo Zeus Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.144.

Les comptes annuels pour la période du 17 octobre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014070316/11.

(140082639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Kataryna Invest S.A., Société Anonyme,**

**(anc. FIP Global Investments S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.101.

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIP GLOBAL INVESTMENTS S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2132 Luxembourg, 24, Avenue Marie Thérèse, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 février 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 883 du 5 mai 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de même notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2465 du 13 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.  
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonello SENES, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société de FIP GLOBAL INVESTMENTS S.A. en Kataryna Invest S.A.
2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société en conséquence de la modification de la dénomination de la Société.
3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000) pour le ramener de son montant actuel de un million euros (EUR 1.000.000) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par annulation des quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions existantes de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et par remboursement à l'actionnaire unique.
4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts relative à son capital social pour refléter les décisions prises, qui aura la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé cent cinquante mille euros (EUR 150.000), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune».
5. Acceptation de la démission de Madame Alessandra ROSSETTI avec effet au 30 avril 2013 de son mandat d'Administrateur.
6. Nomination de Madame Nadia BEDDAR, employée privée, née le 17 mars 1962 à Algrange, France, avec adresse professionnelle au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2017.
7. Divers.

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «Kataryna Invest S.A.» et de changer en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination Kataryna Invest S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit à concurrence de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000.-) pour le ramener de son montant actuel de un million euros (EUR 1.000.000.-) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) par annulation de quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions détenues par l'actionnaire unique.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide le remboursement d'un montant de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000.-) à l'actionnaire unique.

L'assemblée confère au conseil d'administration tous pouvoirs en vue du remboursement de ce montant à l'actionnaire unique.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (paragraphe 1)**. Le capital social est fixé cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Alessandra ROSSETTI intervenue le 30 avril 2013 de sa fonction d'administrateur et décide lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

Madame Nadia BEDDAR, salariée, née le 17 mars 1962 à Algrange (France), avec adresse professionnelle au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, Drauth, Senes, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: LAC/2014/22099. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070635/91.

(140081902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**GTBE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.932.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 19 mai 2014 entre Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande Duchesse-Charlotte, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, et Stichting Administratiekantoor ENOS, est une fondation (stichting) constituée sous les lois néerlandaises, siège social est situé à Amsterdam, Pays Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce de Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) sous numéro 5991199, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Stichting Administratiekantoor ENOS est l'associé unique de la Société à compter du 19 mai 2014 et détient les 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GTBE Investments S.à r.l.

Joost Anton Mees / Robert van 't Hoef

Référence de publication: 2014070671/20.

(140083384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Fondation Hamilius Junior, Fondation.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 55.

Intitulé	Nom	Prénom	Profession	N°et Rue	Code Postal	Localité
Madame	HAMILIUS	Monique	Médecin-vétérinaire	1 Eicherfeld	L-1462	LUXEMBOURG
Madame	HAMILIUS-WORRE	Nathalie	Agent d'assurance	Klingelbour	L-8154	BRIDEL
Madame	RETTTER	Simone	Avocate	14 avenue du X septembre	L-2550	LUXEMBOURG

92511

Monsieur HOFFMANN	Marc	Directeur de banque	2 rue Lembierg	L-8511 ELL
Monsieur WORRE	Philippe	Employé privé	Klingelbour	L-8154 BRIDEL
Monsieur LOSCH	Patrick	Administrateur	6 rue Neuhäusgen	L-5368 SCHUTTRANGE
Monsieur GIORGETTI	Paul	Entrepreneur	102 Kohlenberg	L-1870 LUXEMBOURG
Monsieur SUNNEN	Jean-Pierre	Professeur	6 bei de 5 Buchen	L-8123 BRIDEL
Monsieur ROCK	Carlo	Employé privé	88 rue Emile Metz	L-2149 LUXEMBOURG
Monsieur HAMILIUS	Brett	Etudiant	Klingelbour	L-8154 BRIDEL
Madame DUPONT	Claude	Fonctionnaire d'Etat	17A rue de la Semois	L-2533 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014070619/22.

(140082195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Finelettra International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.587.

—

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 611 du 28 août 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 mai 2014, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société FINELETTRA INTERNATIONAL S.A. est transféré du 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à compter du 14 mai 2014.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

*Pour la société FINELETTRA INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014070632/16.

(140082688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Savam Lux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 768.550,00.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 63.946.

—

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAVAM LUX S.A., avec siège social à L-3225 Bettembourg, 1, Zone du Scheleck, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63946 (la Société), constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 476 du 30 juin 1998, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 212 du 29 janvier 2013 (l'Assemblée).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président), qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (la Secrétaire).

L'assemblée choisit comme scrutateur Sarah-Nada Arfa, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet social de la Société et, subséquentement, de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:



« **Art. 4.** «La Société a pour objet, au Luxembourg et dans tous les pays:

- l'achat, la vente et la location de tous les véhicules automobiles et de tous les matériels pour travaux publics et privés ainsi que de toutes pièces détachées et de mécanique générale;

- la gestion d'entreprise de transports publics, soit en matériel routier, soit en matériel de travaux publics;

- les transports routiers nationaux et internationaux, le service de transport public de marchandises toutes zones; l'activité de commissionnaire;

- l'emprunt sous n'importe quelle forme, y compris auprès d'entreprises liées ou toute autre Société du groupe auquel la Société appartient. La Société peut prêter des fonds à des entreprises liées ou toute autre Société de son groupe. Elle pourra se porter caution, octroyer toute forme de sûreté, conclure tout contrat de compensation, pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, entreprises liées ou toute autre Société de son groupe.

- généralement employer toutes techniques dans le but d'une gestion efficace de sa trésorerie et conclure toute opération de cash pooling, sous quelque forme que ce soit, avec des entreprises liées, toute autre Société de son groupe, ou tout tiers.

- l'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, l'aménagement, l'installation et l'exploitation de tous immeubles, ateliers, usines, magasins, locaux matériels, et objets mobiliers nécessaires ou utiles à son industrie et à son commerce ou pour ses besoins administratifs; et

- généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec les objets ci-dessus spécifiés ou avec tout objet similaire ou connexe; le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.»

3. Divers.

III. l'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du Jour.

IV. ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et, subséquemment, l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, au Luxembourg et dans tous les pays:

- l'achat, la vente et la location de tous les véhicules automobiles et de tous les matériels pour travaux publics et privés ainsi que de toutes pièces détachées et de mécanique générale;

- la gestion d'entreprise de transports publics, soit en matériel routier, soit en matériel de travaux publics;

- les transports routiers nationaux et internationaux, le service de transport public de marchandises toutes zones; l'activité de commissionnaire;

- l'emprunt sous n'importe quelle forme, y compris auprès d'entreprises liées ou toute autre société du groupe auquel la Société appartient. La Société peut prêter des fonds à des entreprises liées ou toute autre société de son groupe. Elle pourra se porter caution, octroyer toute forme de sûreté, conclure tout contrat de compensation, pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, entreprises liées ou toute autre société de son groupe.

- généralement employer toutes techniques dans le but d'une gestion efficace de sa trésorerie et conclure toute opération de cash pooling, sous quelque forme que ce soit, avec des entreprises liées, toute autre société de son groupe, ou tout tiers.

- l'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, l'aménagement, l'installation et l'exploitation de tous immeubles, ateliers, usines, magasins, locaux matériels, et objets mobiliers nécessaires ou utiles à son industrie et à son commerce ou pour ses besoins administratifs; et

- généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec les objets ci-dessus spécifiés ou avec tout objet similaire ou connexe; le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.»

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17372. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014071008/93.

(140082767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**Aktis Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.392.

En date du 3 février 2014, les associés de AKTIS PARTNERS, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182392 (la «Société»), ont procédé aux cessions suivantes:

(i) M. Benoît PERROT a cédé sept (7) parts sociales de la Société et

(ii) M. Patrick SIGURDSSON a cédé sept (7) parts sociales de la Société;

au profit de Monsieur Pierre WEINBERG, demeurant professionnellement 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Benoît PERROT .....	243 parts sociales
Monsieur Patrick SIGURDSSON .....	243 parts sociales
Monsieur Pierre WEINBERG .....	14 parts sociales
	<u>500 parts sociales</u>

Messieurs Benoît PERROT, et Patrick SIGURDSSON, associés et co-gérants de la Société résident professionnellement au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg depuis le 7 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014072687/24.

(140085496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Defence S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.357.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070521/9.

(140082426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

**RE Microphones S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RE Packaging S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.228.725,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.033.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of January, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy under private seal given on 15 January 2014, which proxy, after having been initialled *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Packaging S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162033 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 30 June 30 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n°2250 of 22 September 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “RE Packaging S.à r.l.” to “RE Microphones S.à r.l.”.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred eighty-three thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 1,183,725.00) in order to bring it from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.00) to one million two hundred twenty-eight thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 1,228,725.00) by creation and issuance of

- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class A shares,
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class B shares,
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class C shares,
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class D shares,
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class E shares,
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class F shares,
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class G shares,
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class H shares, and
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class I shares,

having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each (all together referred as the New Shares).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to all the New Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of twelve million two hundred forty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 12,240,350.00) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

(a) one million one hundred eighty-three thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 1,183,725.00) are allocated to the share capital account of the Company; and

(b) eleven million fifty-six thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 11,056,625.00) are allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that *inter alia* (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of the Company dated 15 January 2014, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (together with any relevant legal provision, the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RE Microphones S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

### **Chapter II. Capital, Shares**

#### **Art. 5. Issued share capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at one million two hundred twenty-eight thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 1,228,725.00) represented by:

- five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- five thousand four hundred and one (5,401) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- five thousand four hundred and one (5,401) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
- five thousand four hundred and one (5,401) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- five thousand four hundred and one (5,401) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- five thousand four hundred and one (5,401) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- five thousand four hundred and one (5,401) F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share),
- five thousand four hundred and one (5,401) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share),

- five thousand four hundred and one (5,401) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
  - five thousand four hundred and one (5,401) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share)
- all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1 General

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

### 6.2 Subscription and transfer of shares

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 8 of these Articles of Association, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

### 6.3 Voting rights

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

### 6.4 Profit sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied per the terms described in Article 24 of the Articles of Association.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8 of these Articles of Association; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

## **Art. 8. Redemption of shares.**

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that:

(i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class of Ordinary Shares,

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board of Managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the

Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association;

(iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association; and

(iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

8.3 The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

8.4 In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class A Shares).

8.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 11. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 13. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.



If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion of such distributions

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class of Ordinary Shares held by them, then;

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 8 of these Articles of Association at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) set out by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Thomas Blomqvist, Partner, born on 24 March 1968 in Umea (Sweden), residing professionally at Blasieholmsgatan 4A, 2tr, 11148 Stockholm (Sweden) as class B manager of the Company with immediate effect, for an unlimited period of time.

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.



The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Sofia Da Chao-Afonso Conde, employée, résidant à Esch/alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 janvier 2014, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Packaging S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162033 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu le 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2250 du 22 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «RE Packaging S.à r.l.» à «RE Microphones S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 1.183.725,00) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00) à un million deux cent vingt-huit mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 1.228.725,00) par la création et l'émission de:

- Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe A,
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe B,
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe C,
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe D,
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe E,
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe F,
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe G,
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe H, et
  - Cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe I,
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de douze millions deux cent quarante mille trois cent cinquante Euro (EUR 12.240.350,00) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) un million cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 1.183.725,00) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(b) onze million cinquante-six mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 11.056.625,00) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de

realisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 15 janvier 2014 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ensemble avec toutes provisions légales pertinentes, la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RE Microphones S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales.

La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

### **Chapitre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social émis.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent vingt-huit mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 1.228.725,00) représenté par

- cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire),

- cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),

- cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
  - cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
  - cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
  - cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
  - cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
  - cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),
  - cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H),
  - cinq mille quatre cent une (5.401) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I)
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi..

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

## **Art. 6. Parts Sociales.**

### 6.1 Généralités

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

### 6.2 Souscription et transferts des parts

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 8 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

6.3 Droit de vote Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

### 6.4 Partage des profits

Les profits que la Société peut, le cas échéant, décider de distribuer doivent être ventilés selon les termes décrits à l'Article 24.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 8 des Statuts; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts

Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

#### **Art. 8. Rachat des parts sociales.**

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que:

(i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales de Classe Ordinaire;

(ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le Conseil de Gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

8.3 Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

8.4 Dans l'hypothèse de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ces rachat et annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A).

8.5 Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, au prorata de leur détention, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) et (b) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans un état financier intermédiaire (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:  $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$ .

Où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

**Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalable adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

**Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.



**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque part sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe Ordinaire auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe Ordinaire qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe I) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe H).

Selon les conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et les provisions ci-dessus, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072486/810.

(140085220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

## Sustainable Growth Management GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.143.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh May.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

#### THERE APPEARED:

1. Ms. Jennifer Wick, manager, born on the 3<sup>rd</sup> March 1962 in Monterey (Mexico), residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

2. Mr. Michael Hammons, manager, born on the 10<sup>th</sup> January 1970 in California (USA), residing professionally at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

3. Mr. Huang Xianfu, manager, born on the 4<sup>th</sup> September 1970 in Chongqing (China), an individual residing at Residence 688, No 1 Liyun Road, North New District, Chongqing, China;

The appearing parties, prenamed, are here represented by Mr. Jean-Pierre Dias, employee, with professional address at Sennignerberg, by virtue of three proxies given under private seal, which proxies will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The above named persons, represented as stated here above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company „société à responsabilité limitée“ and to draw up the Articles of Association of it as follows:

### Title I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the Company is Sustainable Growth Management GP S.à r.l. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and, in particular, the 1915 Law, and these Articles.

#### Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred



to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles.

2.3. In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the Board until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company may subscribe to shares or units in, and act as general partner of, investment companies organized as specialised investment funds (fonds d'investissement spécialisé) governed by Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended and more specifically in Sustainable Growth Fund, SCS, SICAV-SIF an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized as a common limited partnership (société en commandite simple, S.C.S.) registered under the laws of Luxembourg and to act as its managing general partner (associé gérant commandité).

3.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

## **Title II. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles. The existing Shareholders shall have a preferential subscription right in proportion of the number of Shares held by each of them in case of a contribution in cash.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a General Meeting at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **Title III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of Managers.**

7.1 The Company is managed by a board of at least three (3) Managers which constitutes the Board. Each Manager shall be appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Managers need not be Shareholders.

7.2. The Managers may be removed at any time, with and without cause by a General Meeting or by way of a Shareholders Circular Resolution (as such term is defined under article 10 herein).

7.3. The Board may choose from among its members a Chairman. It may also choose a secretary who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

#### **Art. 8. Board of Managers.**

##### 8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all the powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more persons.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of the Chairman or any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority in number of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority, being at least 50.1%, of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the Chairman or, if no Chairman has been appointed, by all the Managers present or represented at the meeting.

(vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board may unanimously pass Manager Circular Resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such Manager Circular Resolutions are passed when dated and signed by all Managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by e-mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the Manager Circular Resolutions and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) Managers or by the sole signature of any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Board. Furthermore, with respect to the operation of the bank account maintained by the Company, the Company shall require the joint signatures of any two (2) Managers as well as the signature of Mr. Huang Xianfu for any payment mandate submitted to the Company's bank once expenditures by the Company exceed GBP50,000, up to and including the date of receipt of the first management fee payable by Sustainable Growth Fund, SCS, SICAV-SIF.

**Art. 9. Liability of the Managers.** The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.

#### **Title IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General Meetings and Shareholders Circular Resolutions.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions being understood that the Shareholders Circular Resolutions may only be taken if the number of Shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding General Meetings shall apply to the passing of such Shareholders Circular Resolutions.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to a General Meeting or consulted in writing at the initiative of any Manager or of the supervisory board, if any, or of Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting containing the agenda of the General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices. The annual General Meeting must be convened.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) A board of the General Meeting shall be formed at any General Meeting, comprised notably of a chairman appointed by the General Meeting and who shall neither be Shareholder nor member of the Board. The board of the General Meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening majority and quorum requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

(vii) An attendance list must be kept at any General Meeting.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by Shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital on first call. If this majority, being more than fifty percent (50%), is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. However, in no case may the majority (in number) of the Shareholders oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company.

(x) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

(xi) The board of any General Meeting shall draw minutes of the General Meeting which shall be signed by the members of the board of the General Meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

(xii) Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings, or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original of the deed in case the meeting has been recorded in a notarial deed or shall be signed by the Chairman or any two Managers.

#### **Art. 11. Sole Shareholder.**

11.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the 1915 Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to the Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

### **Title V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual account.**

12.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of the same year.

12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the Manager(s) and Shareholders towards the Company.

12.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

13.2. The Shareholders shall determine how the balance of the annual net profits is disposed of. The Shareholders may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

## **Title VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by the General Meeting which will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

## **Title VII. General provisions**

### **Art. 15. General Provisions.**

15.1. Notices and communications shall be made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, shall be affixed on one original or on several documents, all of which taken together constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles or by any Shareholders' agreement shall be determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the 1915 Law) and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the 1915 Law), any agreement entered into by Shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established; the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Ms. Jennifer Wick, prenamed . . . . .	5,125 shares
2. Mr. Michael Hammons, prenamed . . . . .	5,125 shares
3. Mr. Huang Xianfu, prenamed . . . . .	<u>2,250 shares</u>
TOTAL: twelve thousand and five hundred . . . . .	12,500 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) in cash.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants exercising the powers of the general meeting have passed the following resolutions:

- 1) Has been elected managers of the company for an undetermined period:
  - Ms. Jennifer WICK, prenamed.
  - Mr. Michael HAMMONS, prenamed.

- Mr. Jörg HENZLER, manager, born on 13 January 1963 in Boppard, Germany, with professional address at 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg.

2) The registered office of the company is fixed at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Jennifer Wick, gérant, née le 3 mars 1962 à Monterey (USA), demeurant professionnellement à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

2. Monsieur Michael Hammons, gérant, né le 10 janvier 1970 à Californie (USA), demeurant professionnellement à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

3. Monsieur Huang Xianfu, gérant, né le 4 septembre 1970 à Chongqing (Chine), demeurant à Residence 688, No 1 Liuyun Road, North New District, Chongqing, Chine;

Les comparants, prénommés, sont représentés par Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu de trois procurations sous seing privé qui resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la Société est Sustainable Growth Management GP S.à r.l.. La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi de 1915, ainsi que par les présents Statuts.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au sein du Grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Dans le cas où le Conseil de Gérance constate que des événements militaires ou politiques exceptionnels se produisent ou sont imminents et que ces événements seraient susceptibles d'interférer avec le fonctionnement normal de la société au sein de son siège social ou d'interférer avec les moyens de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, alors le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur la base d'une décision du Conseil de Gérance jusqu'à la fin des événements exceptionnels, ces mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la société qui, malgré le transfert temporaire de son siège à l'étranger, demeure une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet social de la Société est d'acquérir et de détenir des participations et d'agir en qualité d'associé-gérant dans des sociétés d'investissement organisées sous forme de fonds d'investissement spécialisés soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds spécialisés et plus particulièrement dans la société Sustainable Growth Fund, SCS, SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable qualifiant de fonds d'investissement spécialisé et organisée comme une société en commandite simple, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, et d'agir en qualité d'associé-gérant commandité.

3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales et financières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas d'un apport en numéraire, les anciens Associés de la Société auront un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre des Parts Sociales détenu par chacun d'eux.

**Art. 6. Parts sociales.**

- 6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales du défunt ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale (tel que ce terme est défini à l'article 10) représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

**Titre III. Gestion - Représentation****Art. 7. Nomination et révocation des Gérants.**

7.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance, composé de trois (3) Gérants au moins, constituant le Conseil de Gérance. Chaque Gérant sera nommé par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

7.2. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par une Assemblée Générale ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés (tel que ce terme est défini à l'article 10).

7.3. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres le Président. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire qui peut ne pas être Gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales.

**Art. 8. Conseil de Gérance.****8.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à ou aux Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques.

**8.2. Procédure**

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au moins, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant en tant que président pro tempore par le vote de la majorité présente à une telle réunion.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas



exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Un (1) Gérant peut donner une procuration à un autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées par les Gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président, ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Le Conseil de Gérance pourra adopter à l'unanimité des Résolutions Circulaires des Gérants par écrit qui auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces Résolutions Circulaires des Gérants sont réputées avoir été adoptées une fois datées et signées, dans un seul document ou dans plusieurs autres copies, par tous les Gérants, au moyen d'une copie par courriel de la signature originale, télégramme ou par tout autre moyen de communication constituant un moyen de preuve irréfutable. Le document unique mentionnant toutes les signatures ou l'intégralité des copies signées, selon le cas, constitue l'instrument faisant preuve de l'adoption des Résolutions Circulaires des Gérants et la date de prise d'effet de ces résolutions serait la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature d'une seule personne au profit de qui une délégation de signature serait accordée par le Conseil de Gérance. En outre, en ce qui concerne la gestion du compte bancaire de la Société, la Société exigera la signature conjointe de deux (2) Gérants et la signature de M. Huang Xianfu pour tout paiement soumis à la Société si les déboursments de la Société dépasseront la somme de GBP50,000 et ceci jusqu'à la date de la réception des premiers frais de gestion dus par Sustainable Growth Fund, SCS, SICAV-SIF.

**Art. 9. Responsabilité des Gérants.** Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.

## Titre IV. Associé(s)

### Art. 10. Assemblées Générales et Résolutions Circulaires des Associés.

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés étant entendu que les Résolutions Circulaires des Associés ne pourront être prises que dans le cas où le nombre d'Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue. Le cas échéant, les stipulations des Statuts relatives aux Assemblées Générales s'appliqueront pour l'adoption des Résolutions Circulaires des Associés.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou du conseil de surveillance, s'il en existe un, ou des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est adressée à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. L'Assemblée Générale Annuelle doit être convoquée.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Un bureau de l'Assemblée Générale doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé notamment d'un président, désigné par l'Assemblée Générale et qui ne doit pas être ni Associé ni membre du Conseil de Gérance. Le bureau de l'Assemblée Générale doit s'assurer notamment que la réunion est tenue conformément aux règles applicables

et, en particulier, en conformité aux règles relatives aux convocations, aux exigences de la majorité et du quorum, au dépouillement des voix et à la représentation des Associés.

(vii) Une liste de présence doit être tenue lors de toute Assemblée Générale.

(viii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales sont adoptées par des Associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social lors de la première convocation. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Toutefois, la majorité des Associés ne pourra en aucun cas demander à un actionnaire d'augmenter sa participation dans la Société.

(x) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des Associés.

(xi) Le bureau de toute Assemblée Générale doit dresser un procès-verbal de l'Assemblée Générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout Associé ayant demandé de signer ce procès-verbal.

(xii) Toute copie ou extrait de l'original de ce procès-verbal qui sera produit lors d'une procédure judiciaire, ou qui sera communiqué à une tierce partie, doit être certifié conforme à l'original par le notaire ayant arrêté l'original de cet acte au cas où la réunion a été consignée dans un acte notarié ou alors il doit être signé par le Président ou par deux Gérants.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **Titre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des Associés envers la Société.

12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **13. Affectation des bénéfices.**

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Les Associés peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.



## Titre VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 Dans le cas de la dissolution de la Société, la Société doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, qui seront désignés par l'Assemblée Générale et qui détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

## Titre VI. Dispositions générales

### Art. 15. Dispositions générales.

15.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout autre pacte d'Associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi de 1915) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi de 1915), à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Madame Jennifer Wick, prénommée, . . . . .	5.125 parts
2. Monsieur Michael Hammons, prénommé, . . . . .	5.125 parts
3. Monsieur Huang Xianfu, prénommé, . . . . .	<u>2.250 parts</u>
TOTAL: DOUZE MILLE CINQ CENTS . . . . .	12.500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Jennifer Wick, prénommée.

- Monsieur Michael Hammons, prénommé.

- Monsieur Jörg HENZLER, gérant, né le 13 janvier 1963 à Boppard, Allemagne, demeurant à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Grand Duché de Luxembourg

2) Le siège social est établi au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 mai 2014. LAC / 2014 / 22151. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072528/526.

(140084775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

---

**S.A.D.E.M. S.A., SPF, Société anonyme des Entreprises Minières S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1716 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014072519/14.

(140084890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

---

**Tyco Electronics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.359.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April,  
before Maître marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Electronics Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.359 and having a share capital of USD 25,000 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 3 July 2008 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1960 of 11 August 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 1 August 2013 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 7 October 2013.

There appeared:

Tyco Electronics Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 April, 2014.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares without nominal value.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Amendment to the financial year of the Company;

(3) Amendment to article 16 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and

(4) Empowerment to and authorization of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

In light of the advisory opinion (avis general CNC 01/2014) issued by the Luxembourg Accounting Standards Board (Commission des Normes Comptables) taking the view that a Luxembourg company may adopt a floating year-end under the double condition (i) that such year-end has to be determinable in advance and foreseeable and (ii) that the period of the annual year should not exceed 52 or, as the case may be, 53 weeks, the Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 28 September 2013 shall close on Friday 26 September 2014.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16. Financial year.** The Company’s accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.”

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to authorize and empower any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same proxyholder, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Tyco Electronics Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.359 et ayant un capital social de USD 25.000 (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 3 juillet 2008 en vertu d’un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1960 du 11 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois par un acte notarié

en date du 1<sup>er</sup> août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 en date du 7 octobre 2013.

A comparu:

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (l'Associé Unique),

représenté par Monsieur Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2014.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 25.000 (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans valeur nominale.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification de l'année sociale de la Société;

(3) Modification de l'article 16 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus; et

(4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Au regard de l'avis rendu par la Commission des Normes Comptables (avis général CNC 01/2014) considérant qu'une société luxembourgeoise peut adopter une année sociale flottante sous la double condition (i) que la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice flottant soient prévisibles et déterminables ex ante et (ii) que l'exercice flottant n'excède pas 52 ou, le cas échéant, 53 semaines, l'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 28 Septembre 2013 se terminera le vendredi 26 septembre 2014.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

“ **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.”

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

#### *Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2014. REM/2014/998. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072594/153.

(140084351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

### **Corporation Hôtelière du Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 37.891.

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CORPORATION HOTELIERE DU SUD S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 37891, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 72 du 2 mars 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du notaire Me Reginald NEUMAN, en date du 4 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 26 du 8 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ZIANVENI, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-six mille (26.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de un million cinq cent soixante-deux mille six cent trente et un mille euros et quarante-sept cents (EUR 1.562.631,47) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 17.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2014. LAC/2014/22816. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072861/54.

(140085957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Auriga Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.816.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070381/10.

(140082819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Terra Verde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 12, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 187.146.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christophe GOITRE, chef de cuisine, né à Marseille, France, le 12 juillet 1979 (Matricule 1979 0712 539), demeurant à L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudoin,

2.- Monsieur Giovanni VACCARO, chef exécutif de cuisine, né à Metz, France, le 19 juillet 1974 (Matricule 1974 0719 419), demeurant à F-57480 Hunting, 12, rue des Roses,

3.- Monsieur Angelo TALARICO, gérant de société, né à Amnéville, France, le 7 mai 1970, demeurant à F-54135 Mexy, 27, rue Joliot Curie.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TERRA VERDE S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a comme objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées. La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (€ 126.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quatorze.

#### *Souscription:*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

M Christophe GOITRE, préqualifié: .....	33 parts sociales
M Giovanni VACCARO, préqualifié: .....	34 parts sociales
M Angelo TALARICO, préqualifié: .....	33 parts sociales
TOTAL: .....	<u>100 parts sociales</u>

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE SIX CENTS euros (€ 12.600.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

#### *Comme gérant technique:*

Monsieur Giovanni VACCARO, chef exécutif de cuisine, né à Metz, France, le 19 juillet 1974 (Matricule 1974 0719 419), demeurant à F-57480 Hunting, 12, rue des Roses,

#### *Comme gérants-administratifs:*

Monsieur Christophe GOITRE, chef de cuisine, né à Marseille, France, le 12 juillet 1979 (Matricule 1979 0712 539), demeurant à L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudoin,

Monsieur Angelo TALARICO, gérant de société, né à Amnéville, France, le 7 mai 1970, demeurant à F-54135 Mexy, 27, rue Joliot Curie.

- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses trois gérants.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4621 Differdange, 12, Place du Marché.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goitre, Vacaro, Talarico, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: EAC / 2014 / 6824. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.



Differdange, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072602/82.

(140084805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

---

**BankMed Cedar Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.194.

—  
*Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 14 mai 2014*

En date du 14 mai 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicolas Luccioni en qualité d'Administrateur et de Président avec effet au 31 mars 2014,

- de nommer Monsieur Adel Chekir, 33A Rue Daubin, 1203 Genève, Suisse en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BankMed Cedar Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014070399/17.

(140082771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Bayamm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.440.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070403/10.

(140082256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**Automobiles Mike RIGALLI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3921 Mondercange, 90, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.339.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070326/10.

(140083258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---

**B-Lux Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint-Michel.

R.C.S. Luxembourg B 76.154.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014070386/12.

(140082227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

---